

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1054

3 mai 2013

SOMMAIRE

Alterna Invest S.A. SICAF SIF	50550	Kensington Square S.à.r.l.	50592
Altum Management S. à r.l.	50591	Korro Consulting G.m.b.H.	50592
BBH Luxembourg Funds	50589	LF Hotels Acquico I (GP) SCS	50592
Borgo Immobilière S.A.	50591	Neimann S.à r.l.	50555
Bowen Investments S.à r.l.	50591	New Summit Holdings S.à r.l.	50554
Bowen Investments S.à r.l.	50590	NG Luxembourg Two S.à r.l.	50553
Calendria S.A.	50590	Nikos International Spf S.A.	50563
Canetto Participations Luxembourg S.A.	50590	Novaro Invest S.A.	50563
Casolux S.A.	50590	Oahu Capital Markets S.à r.l.	50554
Cipriani Hotels International S.A.	50589	OD International (Luxembourg) Finance s.à r.l.	50555
Consortium 1 S.à r.l.	50564	Open Text SA	50555
Dsquared2 TM S.A.	50589	Osead S.A.	50556
EDB sàrl	50588	Pantheon S.A.	50553
Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l.	50588	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR	50588
Ensemble Investment Corporation SCA	50564	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	50587
EPGF Neuss Logistics Sàrl	50563	PCV Investment S.à.r.l., SICAR	50569
Essen German Holdings AREIII (Luxem- bourg) S.à r.l.	50564	PEAK-Property Invest S.à r.l.	50569
Esterel Investissement S.à r.l.	50589	Pestana Luxembourg	50588
Eurocenter Investment S.A.	50549	Pinnacle Midco & Cy S.C.A.	50587
Euroclass Multimedia Holding S.A.	50590	Pinnacle Midco S.à r.l.	50587
Frasia Properties S.à r.l.	50569	PragAutos Losch	50553
Gelsenkirchen Center S.à r.l.	50546	Quanlux S.à r.l.	50582
G V V Immo S.A.	50583	Quantum Invest S.A.	50582
Hocap S.A.	50592	RE Financing No. 2 S.à r.l.	50583
Hocap S.A.	50591	Sea-Invest Corporation S.A.	50556
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	50569	SEB Asset Management S.A.	50555
		Select Travel S.A.	50556

Gelsenkirchen Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.451.

In the year two thousand and thirteen.

On the first day of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Zabar Group Holding S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 110753, being the holder of 271 shares of the company;

2. Alto Real Estate (Gibraltar) LP, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, GX11 11A Gibraltar, registration number 083, being the holder of 1,713 shares of the company;

3. Jakin Holding S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 110752, being the holder of 61 shares of the company;

4. Mr. Roy RAMATI, born on 11th August 1963 in Israel, residing at 19 Shavei Tzion St., IL-47299 Ramat Hasharon, Israel, being the holder of 59 shares of the company;

5. Mr. Ido LEMPert, born on 22nd April 1965 in Israel, residing at 3 Oppenheimer St., IL-69395 Tel Aviv, Israel, being the holder of 117 shares of the company;

6. Mr. Dror BELKIN, born on 24th March 1963 in Israel, residing at 18 Hachyut St., IL-47214 Ramat Hasharon, Israel, being the holder of 117 shares of the company;

7. Mr. Michael ISRAEL, born on 10th July 1963 in Africa, residing at 44 Tagor Street, Apartment 19, IL-69341 Tel Aviv, Israel, being the holder of 86 shares of the company and

8. Mr. Emmanuel Yon PAZ, born on 22nd February 1992 in Israel, residing at Kibutz Harduf IL-17930, Israel, being the holder of 76 shares of the company,

all are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of eight proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the actual partners of "Gelsenkirchen Center S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 167451, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on the 09th March 2012, published in the Mémorial C number 1033 of the 23rd April 2012, and whose articles of incorporation have not been amended,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create different categories of shares called Ordinary Shares and Ordinary A Shares.

The two thousand five hundred (2.500) current shares of the company will be divided into two hundred sixty (260) Ordinary A Shares and two thousand two hundred and forty (2.240) Ordinary Shares.

The shares have been subscribed as follows:

Zabar Group Holding S.à r.l.	260 Ordinary A Shares and 11 Ordinary Shares
Alto Real Estate (Gibraltar) LP	1,713 Ordinary Shares
Jakin Holding S.à r.l.	61 Ordinary Shares
Mr. Roy RAMATI	59 Ordinary Shares
Mr. Ido LEMPert	117 Ordinary Shares
Mr. Dror BELKIN	117 Ordinary Shares
Mr. Michael ISRAEL	86 Ordinary Shares
Mr. Emmanuel Yon PAZ	76 Ordinary Shares

Second resolution

The shareholders decide to attach the following rights to the Ordinary Shares and to the Ordinary A shares.

Without derogating from any right granted under applicable law, each Ordinary Shares will confer the holder thereof the rights to vote in respect of each Ordinary Shares held by it at each general meeting of the shareholders of the Company and each resolution of the shareholders of the Company adopted by written consent and the right to participate in Distributions of Funds as mentioned in a Shareholders Agreement concluded on 22nd March 2012.

Each Ordinary A Share will confer the holder thereof, the rights attached to the Ordinary Shares and as so long as the Ordinary A Holder is a Consultant in accordance with the terms of the Shareholders Agreement concluded on 22nd March 2012, the right to receive Preferred Equity Return under the Sections 8.3.2 - 8.3.3 and subject to the provisions of Section 3.3 of the respective Shareholder Agreement.

Third resolution

Article 6. of the articles of association will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented two hundred sixty (260) registered Ordinary A Shares and two thousand two hundred and forty (2.240) registered Ordinary Shares with a par value of five Euro (EUR 5.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Without derogating from any right granted under applicable law, each Ordinary Shares will confer the holder thereof the rights to vote in respect of each Ordinary Shares held by it at each general meeting of the shareholders of the Company and each resolution of the shareholders of the Company adopted by written consent and the right to participate in Distributions of Funds as mentioned in a Shareholders Agreement concluded on 22nd March 2012.

Each Ordinary A Share will confer the holder thereof, the rights attached to the Ordinary Shares and as so long as the Ordinary A Holder is a Consultant in accordance with the terms of the Shareholders Agreement concluded on 22nd March 2012, the right to receive Preferred Equity Return under the Sections 8.3.2 - 8.3.3 and subject to the provisions of Section 3.3 of the respective Shareholder Agreement."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Thereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Zabar Group Holding S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 110753, agissant en tant qu'associé de 271 parts sociales de la Société;

2. Alto Real Estate (Gibraltar) LP, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, GX11 11A Gibraltar, numéro d'immatriculation 083, agissant en tant qu'associé de 1.713 parts sociales de la Société;

3. Jakin Holding S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 110752, agissant en tant qu'associé de 61 parts sociales de la Société;

4. Mr. Roy RAMATI, né le 11 août 1963 en Israël, demeurant à 19 Shavei Tzion St., IL-47299 Ramat Hasharon, Israël, agissant en tant qu'associé de 59 parts sociales de la Société;

5. Mr. Ido LEMPert, né le 22 avril 1965 en Israël, demeurant à 3 Oppenheimer St., IL-69395 Tel Aviv, Israël, agissant en tant qu'associé de 117 parts sociales de la Société;

6. Mr. Dror BELKIN, né le 24 mars 1963 en Israël, demeurant à 18 Hachyut St., IL-47214 Ramat Hasharon, Israël, agissant en tant qu'associé de 117 parts sociales de la Société;

7. Mr. Michael ISRAEL, né le 10 juillet 1963 en Afrique, demeurant à 44 Tagor Street, Apartment 19, IL-69341 Tel Aviv, Israël, agissant en tant qu'associé de 86 parts sociales de la Société et

8. Mr. Emmanuel Yon PAZ, né le 22 février 1992 en Israël, demeurant à Kibutz Harduf IL-17930, Israël, agissant en tant qu'associé de 76 parts sociales de la Société,

tous sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu de huit procurations sous seing privé délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les associés actuels de Gelsenkirchen Center S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 167451, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 09 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1033 du 23 avril 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés,

et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer des différentes catégories de parts sociales nommées Parts sociales et Parts sociales de catégorie A.

Les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de la Société sont divisées en deux cent soixante (260) Parts Sociales de catégorie A et deux mille deux cent quarante (2.240) Parts Sociales.

Les Parts Sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Zabar Group Holding S.à r.l.	260 Parts Sociales de catégorie A et 11 Parts Sociales
Alto Real Estate (Gibraltar) LP	1.713 Parts Sociales
Jakin Holding S.à r.l.	61 Parts Sociales
Mr. Roy RAMATI	59 Parts Sociales
Mr. Ido LEMPERT	117 Parts Sociales
Mr. Dror BELKIN	117 Parts Sociales
Mr. Michael ISRAEL	86 Parts Sociales
Mr. Emmanuel Yon PAZ	76 Parts Sociales

Deuxième résolution

Les associés décident d'attribuer les droits suivants aux Parts Sociales et aux Parts Sociales de catégorie A de la Société.

Sans amenuisement des droits accordés sous les lois applicables, chaque Part Sociale donne au titulaire de la part sociale le droit de voter avec chaque part sociale détenu à l'assemblée générale des associés de la Société ainsi que chaque résolution prise par la Société par consent écrit et le droit de participer à la Distribution des Fonds comme indiqué dans le «Shareholders Agreement» conclu le 22 mars 2012.

Chaque Part Sociale de catégorie A donne au titulaire les droits accordés aux Parts Sociales et aussi longtemps que le titulaire des Parts Sociales de Catégorie A est consultant en accord avec le «Shareholders Agreement» conclu le 22 mars 2012, le droit d'obtenir un rendement préféré des capitaux propres sous les sections 8.3.2 - 8.3.3 ainsi que la section 3.3 dudit «Shareholder Agreement».

Troisième résolution

L'article 6. des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent soixante (260) Parts Sociales de catégorie A et deux mille deux cent quarante (2.240) Parts Sociales, toutes sous forme nominative d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Sans amenuisement des droits accordés sous les lois applicables, chaque Part Sociale donne au titulaire de la part sociale le droit de voter avec chaque part sociale détenu à l'assemblée générale des associés de la Société ainsi que chaque résolution prise par la Société par consent écrit et le droit de participer à la Distribution des Fonds comme indiqué dans le «Shareholders Agreement» conclu le 22 mars 2012.

Chaque Part Sociale de catégorie A donne au titulaire les droits accordés aux Parts Sociales et aussi longtemps que le titulaire des Parts Sociales de Catégorie A est consultant en accord avec le «Shareholders Agreement» conclu le 22 mars 2012, le droit d'obtenir un rendement préféré des capitaux propres sous les sections 8.3.2 - 8.3.3 ainsi que la section 3.3 dudit «Shareholder Agreement»."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2013. Relation GRE/2013/653. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013034182/172.

(130041756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Eurocenter Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 174.063.

L'an deux mil treize, le huit février.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROCENTER INVESTMENT SA", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de cent mille Euros (EUR 100.000) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000) à six cent mille Euros (EUR 600.000) par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000), soit un montant total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000).

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

3. Souscription des deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) par Monsieur Yves BOUVIER et libération entière des deux cents (200) actions nouvelles et de la prime d'émission par apport en numéraire.

4. Changement conséquent de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison de cent mille Euros (EUR 100.000) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000) à six cent mille Euros (EUR 600.000) par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes incluant le paiement d'une prime d'émission de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000), soit un montant total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000).

50550

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte que les actionnaires existants renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la souscription et la libération par apport en numéraire des nouvelles actions créées, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

- Monsieur Yves BOUVIER, Dirigeant de société, né le 8 septembre 1963 à Genève, demeurant au 54, Emerald Hill Road, Singapore 229330

ici représenté par Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 7 février 2013,

lequel déclare souscrire les deux cents (200) actions nouvelles et les libérer entièrement par un versement en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000), de sorte que la somme de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, C. NOEL, C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2013. Relation: LAC/2013/7199. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034148/78.

(130041938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Alterna Invest S.A. SICAF SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.166.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "Alterna Invest SA SICAF SIF", a société anonyme with its registered office in L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 127166 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 4th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1200 of the 19th of June 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on April 4th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1375 of June 4th, 2008.

The meeting is presided over by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster (the "Chairman").

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amend the first paragraph of article 23 of the articles of incorporation to give it the following wording:

The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on June 25 at 9.30 hours.

2. Amend the first sentence of article 26 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

The accounting year of the Company shall begin on January 1 of each year and shall terminate in December 31 of each year.

3. Transitional dispositions: The accounting year which started on April 1, 2012 will exceptionally end on December 31, 2012. The first annual general meeting shall exceptionally be held on June 21, 2013 at 15.00 hours.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 23 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on June 25th at 9.30 hours."

Second resolution

The meeting decides to amend the first sentence of article 26 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

"The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate in December 31st of each year."

Third resolution Transitory dispositions

The meeting resolves that the accounting year which started on April 1st, 2012 will exceptionally end on December 31st, 2012. The first annual general meeting shall exceptionally be held on June 21st, 2013 at 15.00 hours.

There being no further business on the agenda, the meeting is adjourned.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately at one thousand three hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxyholder and members of the board, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder and members of the board, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Alterna Invest SA SICAF SIF», ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 127166, (ci-après «la Société»), constituée le 4 avril 2007 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200 du 19 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés le 4 avril 2008 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1375 du 4 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster («Président»).

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du premier paragraphe de l'article 23 des statuts de la Société à fin de lui donner la teneur suivante: L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la législation luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la commune de son siège social, tel que précisé dans la convocation à l'Assemblée, le 25 juin à 9h30.

2. Modification de la première phrase de l'article 26 des statuts de la Société à fin de lui donner la teneur suivante:

L'année fiscale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre chaque année.

3. Disposition transitoire: L'année fiscale qui a commencé le premier avril 2012 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2012. La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le 21 juin 2012 à 15h00.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 23 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la législation luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la commune de son siège social, tel que précisé dans la convocation à l'Assemblée, le 25 juin à 9h30.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 26 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«L'année fiscale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre chaque année.»

Troisième résolution

Dispositions transitoires

L'assemblée décide que l'année fiscale qui a commencé le premier avril 2012 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2012. La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le 21 juin 2012 à 15.00 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire et membre de bureau comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et membres de bureau comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2013. Relation GRE/2013/524. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013032738/138.

(130040050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Pantheom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANTHEOM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013037755/11.

(130046377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

PragAutos Losch, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 39.411.

Les comptes de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Losch.

Référence de publication: 2013037752/11.

(130046415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.904.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 18 Mars 2013:

1. Clôture de la liquidation de la Société avec effet au 18 mars 2013;
2. Décharge au liquidateur, la société FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 41469;
3. Décharge au Commissaire à la liquidation, la société Artemis Audit & Advisory S.à r.l., ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 166716;
4. Les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés à l'adresse suivante pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication de la clôture de la liquidation de la Société au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C: au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013037725/22.

(130045901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Oahu Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.523.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 20 décembre 2012, que les douze mille cinq cents (12 500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts détenues
M. Michel MONDET 2 Rue Michel Ange F-75016 PARIS	8 975
M. Olivier DERLY 65 Avenue Félix Faure F-75015 PARIS	705
M. Pascal HOAREAU 166 Boulevard Voltaire F-75011 PARIS	705
M. Frank PRIVAT 40 Rue de Tocqueville F-75017 PARIS	705
M. Xavier HYVERNAT 10 Rue Edouard Vaillant F-92300 LEVALLOIS PERRET	705
M. Jérémy FICHAUX 32 Rue de Turenne F-75003 PARIS	705
Total	12 500

Pour extrait conforme.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013037727/35.

(130045830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

New Summit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.632.

—
Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 12 mars 2013

En préambule, la Présidente annonce le décès de Monsieur Patrick ROCHAS.

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions de Madame Ang Gay LENG et de Monsieur Stéphane LIEGEOIS de leurs fonctions de gérants de la Société.

En remplacement, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lee Kam CHOON, demeurant au 161 Countryside Road, 786887 Singapour;
- Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013037721/19.

(130046376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

OD International (Luxembourg) Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.853.

Il est porté à la connaissance des tiers qu'en date du 26 Septembre 2011, le gérant de catégorie B de la Société, Mr. Charles Everett Brown, a démissionné de son mandat avec effet au 26 Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013037735/13.

(130046218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Open Text SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037730/10.

(130046520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Neimann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.620.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 01.03.2012 in Wasserbillig

Die Generalversammlung beschliesst Herr Hermann Scholer, geboren am 03.01.1959 in Trier, wohnhaft in Karl-Marx-Strasse 59, D-54290 Trier als Geschäftsführer abzugeben.

Référence de publication: 2013037723/10.

(130045962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 mars 2013, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2014:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen, président du conseil d'administration

Monsieur Raoul Anders Johnsson avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7, Rotfeder-Ring

Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

A été nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038349/21.

(130046553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.220.

—
Extrait de l'assemblée générale du 20 février 2013

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Christian JOURQUIN, né le 27 juin 1948 à Saint-Josse-ten-Noode en Belgique et domicilié au 73, Avenue de la Constitution, B-1083 Bruxelles.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

L'assemblée générale prend acte du décès de son administrateur, Monsieur Patrick ROCHAS, en date du 20 novembre 2012. Le nombre d'administrateur étant suffisant, il ne sera pas procédé à son remplacement.

L'assemblée générale constate que la dénomination sociale de son administrateur, la société à responsabilité limitée «MARC OOMS», a été modifiée en «BONEM» avec effet au 28 mars 2011.

Le siège social de la société à responsabilité limitée «BONEM» a été transféré en date du 1^{er} juin 2011 du 3 Hofbouwlaan, B-9000 Gand au 240 Kortrijksepoortstraat, B-9000 Gand. La société à responsabilité limitée «BONEM» est représentée par Monsieur Marc OOMS, domicilié au 17 Pauwstraat, B-1800 Vilvoorde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038332/19.

(130046812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Select Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.439.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038350/9.

(130047085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Osead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 176.024.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le douze mars,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Wise Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.528 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR),

ici représentée par Madame Katarzyna Kuszewska, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2013.

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

1. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de OSEAD S.A. (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée de cinquante (50) années à compter de la signature des présents Statuts, sauf dissolution anticipée.

3.2. Elle peut être dissoute anticipativement, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/ des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, l'incapacité ou la mise en liquidation de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par mille cinq cent dix-neuf (1519) actions de catégorie A et mille cinq cent quatre-vingt et une (1581) actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et ayant les mêmes droits et obligations sous réserve des dispositions de l'article 22 des Statuts.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

5.2. Le capital autorisé est fixé à cinquante millions d'euros (50.000.000 EUR) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions de catégorie A et de catégorie B ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

5.3. Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou l'administrateur unique de la Société est autorisé à et mandaté à:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, et

- supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en numéraire. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la présente date de constitution de la Société et peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires une ou plusieurs fois.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée, l'article 5.1. des Statuts sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par l'administrateur unique de la Société ou par toute autre personne mandaté par le Conseil d'Administration ou par l'administrateur unique de la Société à cette fin.

5.4. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

5.5. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

6. Libération des actions. Suivant les dispositions de la Loi, le capital social de la Société doit être intégralement souscrit au moment de la constitution de la Société et peut être libéré à hauteur de seulement un quart du capital social. Le solde peut, être libéré par la suite, en une ou plusieurs fois dans un délai de maximum cinq ans, suivant une décision de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Émission de valeurs mobilières autres que des actions.

8.1. L'émission d'obligations est décidée et autorisée par décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société suivants les règles de quorum et de majorité prévues à l'article 17 des Statuts ainsi que les dispositions des articles 79 et suivants de la Loi.

8.2. La Société peut émettre des obligations convertibles en actions, donnant ainsi accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. L'émission d'obligations convertibles en actions est également autorisée par décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

9. Droits et Obligations attaches aux actions.

9.1. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions régulièrement prises par l'actionnaire/ les actionnaires de la Société.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports respectifs.

9.4. Sauf à tenir compte, s'il y a lieu, des droits d'actions de catégories différentes qui pourraient être émises, chaque action, donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

10. Administration de la société. Administrateur unique - Composition du Conseil d'Administration

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres et peut être administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire. L'administrateur unique ou les membres du Conseil d'Administration, personnes physiques ou personnes morales, peuvent être choisis en dehors des actionnaires de la Société.

10.2. Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la «Personne Morale»), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le «Représentant»). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.3. L'administrateur unique ou les membres du Conseil d'Administration sont désignés, par décision de l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.4. La durée du mandat de l'administrateur unique ou des membres du Conseil d'Administration est de six ans maximum, leur mandat expire lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice social clos et à la sixième date anniversaire de la nomination.

Rémunération

10.5. L'administrateur unique ou les membres du Conseil d'Administration peuvent percevoir en rémunération de leur activité au sein de la Société une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Délibérations du Conseil d'Administration

10.7. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

10.8. Le Conseil d'Administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation qui sera en principe mais non exclusivement au siège social de la Société.

10.9. La lettre de convocation pour toute réunion du Conseil d'Administration est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

10.10. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvé dans une résolution du Conseil d'Administration précédemment adoptée.

10.11. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du Conseil d'Administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

10.12. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

10.13. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, la voix du président du Conseil d'Administration n'est pas prépondérante.

10.14. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

11. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

11.1 L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration peut créer un comité de conseil (le «Comité de Conseil») dont les membres seraient élus par ses soins selon les modalités prévues dans le pacte d'actionnaires liant les actionnaires.

Le Comité de Conseil obéit au régime prévu par le pacte d'actionnaires liant les actionnaires, qu'il s'agisse des conditions de convocation, de tenue ou de ses pouvoirs.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration de la réunion, au sens de l'article 10.7 des Statuts, ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant), au sens de l'article 10.7 des Statuts, ou par un administrateur de la Société.

13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

14. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le Conseil d'Administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

15. Représentation.

15.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs (i) par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 14 des Statuts.

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

16. Assemblée des actionnaires.

16.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

16.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

16.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

16.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

16.6 En cas de pluralité d'actionnaires, les actionnaires sont tenus par tant les dispositions des Statuts que par les dispositions du pacte d'actionnaires liant les actionnaires.

17. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

17.1. Les conditions posées par la Loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

17.2. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

17.3. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

17.4. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

17.5. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

17.6. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou courrier électronique.

17.7. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

17.8. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

18. Conflit d'intérêts.

18.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

18.2. Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

18.3. Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction

18.4. Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 18.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

18.5. L'article 18.3. and 18.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

19. Commissaire aux comptes.

19.1. Le contrôle de la Société est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par la Loi.

19.2. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

19.3. L'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société détermine le nombre de commissaires aux comptes, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

20. Droit d'information des actionnaires. En vue de leur approbation, les comptes annuels, les rapports établis par le conseil d'administration de la Société, et tout autre rapport ou document requis par la Loi sont tenus à la disposition des actionnaires quinze (15) jours au moins avant la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire/ des actionnaires.

21. Exercice social - Comptes sociaux.

21.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

21.2. A la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration établit et arrête les comptes annuels de la Société suivant les dispositions de l'article 72 de la Loi. Le Conseil d'Administration dresse un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société.

Il établit et remet un rapport de gestion sur les opérations de la Société suivant les dispositions de l'article 72 de la Loi.

21.3. Les documents comptables ainsi que le rapport sont soumis au/aux commissaire(s) aux comptes, un mois avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

21.4. Les comptes annuels doivent être établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation.

22. Affectation des bénéfices - Paiement du dividende.

22.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

22.2. Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, (i) décider de procéder à la distribution de dividendes et/ou (ii) reporter à l'année sociale suivant la distribution des dividendes déclarés concernant les actions de catégorie A ou de catégorie B.

22.3. Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

23. Perte du capital - Dissolution. En cas de pertes constatées dans les documents comptables de la Société dans les proportions prévues et suivant les règles de quorum prévues par la Loi, le Conseil d'Administration, convoquera de façon qu'elle soit tenue dans un délai n'excédant pas deux mois, à dater du moment où la perte a été constatée par eux ou aurait dû l'être, l'assemblée générale qui délibérera dans les conditions de l'article 67-1 de la Loi sur la dissolution éventuelle de la Société.

24. Dissolution et Liquidation.

24.1. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

24.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Le ou les liquidateurs sont révoqués et remplacés selon les formes prévues pour leur nomination. Leur mandat leur est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

24.3. L'ensemble de l'actif est réalisé et le passif acquitté par le ou les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus et qui, s'ils sont plusieurs, ont le droit d'agir ensemble ou séparément.

24.4. Pendant toute la durée de la liquidation, les liquidateurs peuvent consulter le/les actionnaires chaque année dans les mêmes délais, formes et conditions que durant la vie sociale de la Société. Ils pourront prendre des décisions collectives, chaque fois qu'ils le jugent utile ou nécessaire. L'actionnaire/ Les actionnaires pourra/pourront prendre communication des documents sociaux au siège social de la Société.

24.5. En fin de liquidation, le/ les actionnaires statue(nt) sur le compte définitif de liquidation et donneront décharge aux liquidateurs pour l'exercice de leurs mandats.

25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Wise Management S.à r.l., prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir intégralement payé les trois mille cent (3.100) actions de la Société par un apport en numéraire, de sorte le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille soixante-dix-sept euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) le nombre de commissaire aux comptes de la Société est fixé à un;

(iii) sont nommés administrateurs de la Société pour une période de six ans:

- Monsieur Jean-François FOURS, né le 17 janvier 1961 à Pontarlier (France), demeurant au 22 rue Tocqueville, 75017 Paris, France, administrateur de catégorie A;

- Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de catégorie B; et

- Madame Teresa CONDE MUNOZ, née le 21 mars 1977 à Murcia (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de catégorie B.

(iv) est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Client Audit Services (en abrégé «CAS»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.904 et dûment représentée par Monsieur Mark LE TISSIER, administrateur unique.

(v) le siège social de la Société est fixé au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KUSZEWSKA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11622. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038272/350.

(130047091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Novaro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.611.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 25 janvier 2013 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Jez Tosic a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:

* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jez Tosic a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2013038258/20.

(130046884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Nikos International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 31.168.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

CO-VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013038254/11.

(130046536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

EPGF Neuss Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.776.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 119.741.

Suite à un apport en nature de cent cinq mille quatre cent onze (105.411) parts sociales de la Société à la société EPGF Nevis S.à r.l, intervenu lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société EPGF Nevis S.à r.l. qui s'est tenue devant notaire en date du 5 décembre 2012, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- EPGF (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83 486. 5.665 parts sociales
- EPGF Nevis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171.973. 105.411 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

EPGF Neuss Logistics SARL

Signature

Référence de publication: 2013038066/23.

(130046702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Ensemble Investment Corporation SCA, Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.603.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé commandité en date du 15 mars 2013

L'Associé Commandité décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société pour l'audit des comptes se clôturant au 31.12.2013.

A Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013038057/15.

(130046601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.740.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 mars 2013

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013038058/16.

(130046707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.423.526,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 136.129.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of February,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Consortium 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.129, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 608, page 29141 of March 11, 2008 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended twice since the date of its incorporation, and for the last time pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on May 17, 2011, published in the Mémorial number 2391, page 114754 of October 6, 2011.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg (the Chairman) who appoints as secretary and the Meeting designates Anne-Claire Wax, attorney-at-law, residing in Luxembourg as scrutineer.

The Chairman then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment of convening notices and quorum;
2. Amendment of article 8.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **8.1.** The Company shall at all times be managed by up to six (6) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. Four of the managers shall be designated by resolution of shareholders as the "Investor Managers" (collectively the Investor Managers, and individually an Investor Manager), one of the managers not being an

Investor Manager, shall be a Luxembourg resident and shall be designated by resolution of shareholders as the "Luxembourg Manager" (the Luxembourg Manager), and one of the managers not being an Investor Manager and not being the Luxembourg Manager, shall be the Group's current Chief Executive Officer and shall be designated by resolution of shareholders as the "CEO Manager" (the CEO Manager, together with the Investor Managers and the Luxembourg Manager, the Managers, and individually, irrespectively to the category the manager belongs, a Manager)",

3. Amendment of article 11.8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **11.8.** A quorum for the transaction of business at any Board shall require the presence of a majority of the Managers, including at least three Investor Managers. If a quorum is not present at the opening of any Board meeting, then the Managers present may not transact any business other than adjourning such meeting to a date at least three Business Days following the sending to each Manager and Invited Person of a Notice of the reconvened meeting setting forth the fact of the adjournment, and the date, time and place of the reconvened meeting.",

4. Amendment of article 11.10 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **11.10.** Except for Major Decisions, resolutions of the Board are validly taken by the affirmative vote of a majority of the Managers present or represented, including at least three Investor Managers, provided, however, that if one or more Investor Managers must refrain from voting due to a Conflict of Interest, any action other than Major Decisions will only be approved by a simple majority of the disinterested Managers present or represented including a majority of disinterested Investor Managers present or represented. A Major Decision may only be approved with the affirmative vote of a majority of Managers including the affirmative votes of all of the Investor Managers provided, however, that if one or more Investor Managers must refrain from voting due to a Conflict of Interest, such Major Decision can only be approved by the affirmative vote of a majority of Managers, including the affirmative votes of all the disinterested Investor Managers (a Required Vote).";

5. Amendment of article 12.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **12.1.** The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Investor Manager and the Luxembourg Manager or by the joint signatures of the Luxembourg Manager and the CEO Manager.";

6. Appointment of Mr. Danny Bottoms, educated profession chemical engineer, born on 21 June 1965 in Fort Leonard Wood, Missouri, USA, with private address at 2734 Valey springs Road, Powhatan, Virginia, 23139 USA, as CEO Manager for an indefinite period; and

7. Miscellaneous.

II. The powers of attorney of the represented shareholders of the Company and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that two million one hundred seventy-one thousand two hundred and sixteen (2,171,216) shares out of a total of two million four hundred and twenty-three thousand five hundred and twenty-six (2,423,526) issued shares of the Company are present or represented at the present Meeting. Also, it appears from the attendance list that twenty-four (24) out of thirty-three (33) shareholders of the Company are present or represented

IV. The shareholders of the Company present or represented by their attorney-in-fact then decide to take, after deliberation, the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges that, twenty-four (24) out of thirty-three (33) shareholders, owning two million one hundred seventy-one thousand two hundred and sixteen (2,171,216) shares out of a total of two million four hundred and twenty-three thousand five hundred and twenty-six (2,423,526) shares of the Company in circulation being present or represented at the present Meeting, which was duly convened in advance, the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda which has previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **8.1.** The Company shall at all times be managed by up to six (6) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. Four of the managers shall be designated by resolution of shareholders as the "Investor Managers" (collectively the Investor Managers, and individually an Investor Manager), one of the managers not being an Investor Manager, shall be a Luxembourg resident and shall be designated by resolution of shareholders as the "Luxembourg Manager" (the Luxembourg Manager), and one of the managers not being an Investor Manager and not being the Luxembourg Manager, shall be the Group's current Chief Executive Officer and shall be designated by resolution of shareholders as the "CEO Manager" (the CEO Manager, together with the Investor Managers and the Luxembourg Manager, the Managers, and individually, irrespectively to the category the manager belongs, a Manager)."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 11.8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **11.8.** A quorum for the transaction of business at any Board shall require the presence of a majority of the Managers, including at least three Investor Managers. If a quorum is not present at the opening of any Board meeting, then the Managers present may not transact any business other than adjourning such meeting to a date at least three Business Days following the sending to each Manager and Invited Person of a Notice of the reconvened meeting setting forth the fact of the adjournment, and the date, time and place of the reconvened meeting."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 11.10 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **11.10.** Except for Major Decisions, resolutions of the Board are validly taken by the affirmative vote of a majority of the Managers present or represented, including at least three Investor Managers, provided, however, that if one or more Investor Managers must refrain from voting due to a Conflict of Interest, any action other than Major Decisions will only be approved by a simple majority of the disinterested Managers present or represented including a majority of disinterested Investor Managers present or represented. A Major Decision may only be approved with the affirmative vote of a majority of Managers including the affirmative votes of all of the Investor Managers provided, however, that if one or more Investor Managers must refrain from voting due to a Conflict of Interest, such Major Decision can only be approved by the affirmative vote of a majority of Managers, including the affirmative votes of all the disinterested Investor Managers (a Required Vote):"

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 12.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **12.1.** The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Investor Manager and the Luxembourg Manager or by the joint signatures of the Luxembourg Manager and the CEO Manager."

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Danny Bottoms, educated profession chemical engineer, born on 21 June 1965 in Fort Leonard Wood, Missouri, USA, with private address at 2734 Valley Springs Road, Powhatan, Virginia, 23139 USA, as CEO Manager for an indefinite period.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Consortium 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.129, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 608, page 29141 du 11 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à deux reprises depuis sa constitution, et pour la dernière fois suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 17 mai 2011, publié au Mémorial numéro 2391, page 114754 du 6 octobre 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg (le Président) qui nomme comme secrétaire et l'Assemblée nomme Anne-Claire Wax, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a requis ensuite le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Prise d'acte des formalités de convocation et de quorum;

2. Modification de l'article 8.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **8.1.** La Société sera gérée à tout moment par six (6) gérants maximum nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Quatre de ces gérants seront désignés par une résolution des associés comme "Gérants Investisseurs" (collectivement les Gérants Investisseurs, et individuellement un Gérant Investisseur), l'un des gérants qui ne sera pas un Gérant Investisseur, sera un résident luxembourgeois et sera désigné par une résolution des associés comme le "Gérant Luxembourgeois" (le Gérant Luxembourgeois), et l'un des gérants qui ne sera pas un Gérant Investisseur ni le Gérant Luxembourgeois, sera l'actuel président et directeur général du Groupe et sera désigné par une résolution des associés comme le "Gérant PDG" (le Gérant PDG, ensemble avec les Gérants Investisseurs et le Gérant Luxembourgeois, les Gérants, et individuellement, sans égard à la catégorie de gérant à laquelle le gérant appartient, un Gérant).";

3. Modification de l'article 11.8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.8.** Un quorum nécessaire afin de délibérer à tout Conseil exigera la présence d'une majorité des Gérants, en ce compris au moins trois Gérants Investisseurs. Si un quorum n'est pas obtenu à l'ouverture de toute réunion du Conseil, alors les Gérants présents ne pourront délibérer sur l'agenda autrement que pour reporter cette réunion à une date ultérieure d'au moins trois jours Ouvrables suivant l'envoi à chaque Gérant et Personnes Invitées d'une Notification de la nouvelle réunion expliquant les motifs de l'ajournement et la date, le lieu et l'heure de la réunion convoquée à nouveau.";

4. Modification de l'article 11.10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.10.** Sauf en cas de Décision Majeure, les résolutions du Conseil sont valablement prises par le vote affirmatif de la majorité des Gérants présents ou représentés, en ce compris au moins trois Gérants Investisseurs, à condition, cependant, que si un ou plusieurs Gérants Investisseurs doit s'abstenir de voter en raison d'un Conflit d'Intérêt, toute action autre qu'une Décision Majeure sera seulement approuvée par une simple majorité des Gérants désintéressés présents ou représentés incluant une majorité de Gérants Investisseurs désintéressés présents ou représentés. Une Décision Majeure sera seulement approuvée avec le vote affirmatif de la majorité des Gérants incluant les votes affirmatifs de tous les Gérants Investisseurs à condition, cependant, que si un ou plusieurs Gérants Investisseurs doit s'abstenir de voter en raison d'un Conflit d'Intérêt, cette Décision Majeure ne pourra être approuvée que par le vote affirmatif d'une majorité de Gérants, incluant les votes affirmatifs de tous les Gérants Investisseurs désintéressés (un Vote Requis).";

5. Modification de l'article 12.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **12.1.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant Investisseur et du Gérant Luxembourgeois ou par les signatures conjointes du Gérant Luxembourgeois et du Gérant PDG.";

6. Nomination de M. Dany Bottoms, ingénieur chimiste de formation (educated profession chemical engineer), né le 21 juin 1965 à Fort Leonard Wood, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 2734 Valey springs Road, Powhatan, Virginie, 23139 Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant PDG pour une durée indéterminée; et

7. Divers.

II. Les procurations des associés représentés de la Société ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, avec les procurations des associés représentés, après signature "ne varietur" par le mandataire des associés représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il ressort de ladite liste de présence que deux millions cent soixante et onze mille deux cent seize (2.171.216) parts sociales sur un total de deux millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent vingt-six (2.423.526) parts sociales émises de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Il ressort également de la liste de présence que vingt-quatre (24) associés sur trente-trois (33) associés de la Société sont présents ou représentés.

IV. Les associés de la Société présents ou représentés par leur mandataire décident alors après avoir délibéré, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte que vingt-quatre (24) associés sur trente-trois (33) associés, détenant deux millions cent soixante et onze mille deux cent seize (2.171.216) parts sociales sur un total de deux millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent vingt-six (2.423.526) parts sociales de la Société en circulation qui sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, qui a été dûment convoquée à l'avance, l'Assemblée peut délibérer valablement et statuer sur tous les points à l'ordre du jour qui ont été communiqués au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant expressément en avoir pris connaissance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **8.1.** La Société sera gérée à tout moment par six (6) gérants maximum nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Quatre de ces gérants seront désignés par une résolution des associés comme "Gérants Investisseurs" (collectivement les Gérants Investisseurs, et individuellement un Gérant Investisseur), l'un des gérants qui

ne sera pas un Gérant Investisseur, sera un résident luxembourgeois et sera désigné par une résolution des associés comme le "Gérant Luxembourgeois" (le Gérant Luxembourgeois), et l'un des gérants qui ne sera pas un Gérant Investisseur ni le Gérant Luxembourgeois, sera l'actuel président et directeur général du Groupe et sera désigné par une résolution des associés comme le "Gérant PDG" (le Gérant PDG, ensemble avec les Gérants Investisseurs et le Gérant Luxembourgeois, les Gérants, et individuellement, sans égard à la catégorie de gérant à laquelle le gérant appartient, un Gérant).".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11.8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.8.** Un quorum nécessaire afin de délibérer à tout Conseil exigera la présence d'une majorité des Gérants, en ce compris au moins trois Gérants Investisseurs. Si un quorum n'est pas obtenu à l'ouverture de toute réunion du Conseil, alors les Gérants présents ne pourront délibérer sur l'agenda autrement que pour reporter cette réunion à une date ultérieure d'au moins trois Jours Ouvrables suivant l'envoi à chaque Gérant et Personnes Invitées d'une Notification de la nouvelle réunion expliquant les motifs de l'ajournement et la date, le lieu et l'heure de la réunion convoquée à nouveau.".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11.10 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **11.10.** Sauf en cas de Décision Majeure, les résolutions du Conseil sont valablement prises par le vote affirmatif de la majorité des Gérants présents ou représentés, en ce compris au moins trois Gérants Investisseurs, à condition, cependant, que si un ou plusieurs Gérants Investisseurs doit s'abstenir de voter en raison d'un Conflit d'Intérêt, toute action autre qu'une Décision Majeure sera seulement approuvée par une simple majorité des Gérants désintéressés présents ou représentés incluant une majorité de Gérants Investisseurs désintéressés présents ou représentés. Une Décision Majeure sera seulement approuvée avec le vote affirmatif de la majorité des Gérants incluant les votes affirmatifs de tous les Gérants Investisseurs à condition, cependant, que si un ou plusieurs Gérants Investisseurs doit s'abstenir de voter en raison d'un Conflit d'Intérêt, cette Décision Majeure ne pourra être approuvée que par le vote affirmatif d'une majorité de Gérants, incluant les votes affirmatifs de tous les Gérants Investisseurs désintéressés (un Vote Requis).".

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **12.1.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant Investisseur et du Gérant Luxembourgeois ou par les signatures conjointes du Gérant Luxembourgeois et du Gérant PDG.".

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Dany Bottoms, ingénieur chimiste de formation (educated profession chemical engineer), né le 21 juin 1965 à Fort Leonard Wood, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 2734 Valey springs Road, Powhatan, Virginie, 23139 Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant PDG pour une durée indéterminée.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, A.-C. WAX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8867. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013035044/239.

(130042841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

PCV Investment S.à.r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.666.

En date du 17 octobre 2011, KPMG Luxembourg, ayant siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, remplace KPMG Audit S. à r.l. (ayant été radiée du registre de commerce et des sociétés) en tant que réviseur d'entreprise agréé.

Avec effet au 1^{er} octobre 2012:

- la Société a transféré son siège social au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- PCV Lux S.C.A. l'associé unique de la Société, a transféré son siège social au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et
- Geoffrey HENRY, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle vers le 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013037760/19.

(130045871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

PEAK-Property Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 89.444.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037761/10.

(130045849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 27.900.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 25 Février 2013

Composition du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance a noté la démission de Monsieur Roland Vogel de son poste de gérant de la Société à compter du 17 Décembre 2012.

Extrait Certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

Delphine Muriel

Référence de publication: 2013036981/15.

(130045308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Frasia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.796.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Frasia Intermediate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies

Register is pending, having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Ms Stéphanie WEYDERT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 6 March, 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Frasia Properties S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares in the manner set out in these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 Resolutions covering the following matters with respect to the Company can only be adopted by (i) a majority of shareholders in terms of headcount and (ii) a majority vote of the shareholders present or represented:

- appointment or removal of the auditors of the Company; and
- approval of the statutory accounts of the Company.

10.4 Resolutions covering the following matters with respect to the Company can only be adopted by (i) a majority of shareholders in terms of headcount and (ii) a unanimous vote of shareholders present or represented:

- any recapitalisation of the Company, including further equity injections or effecting any share buyback or capital reduction;
- changing the accounting reference date of the Company; and
- any voluntary liquidation or winding-up of the Company.

Art. 11. Change of nationality

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the unanimous approval of all the shareholders of the Company.

D. Management

Art. 13. Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a board of managers comprising at least two (2) managers.

13.2 The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s).

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who needs to be a class A manager to the extent that such category has been designated by the general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager, who needs to be a class A manager to the extent that such category has been designated by the general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be, as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof, it being understood that a class A manager may only appoint another class A manager as his proxy whereas a class B manager may appoint any other manager as his proxy. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager or if several managers are present or represented a majority of class A managers present or represented.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at a validly quorate meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The following decisions with respect to the Company, or a decision which has to be referred to the Company's managers for their consideration by the Company's direct or indirect subsidiaries as to whether the board of managers will exercise a veto on such a decision made by a direct or indirect subsidiary of the Company, shall be notified to the

Company's direct shareholder(s) and any direct shareholder(s) of the Company may during a period of fourteen (14) calendar days as of such notification notify its/their veto on such decision to the Company's managers, it being understood that if no direct shareholder(s) of the Company has/have notified the board of managers of their veto during such period, the Company's managers may implement their decision:

- appointment of a new asset manager, renewal or termination of any agreement between the Company or, as the case may be, between the Company's indirect subsidiaries, and any asset manager;
- signing of any new lease (including the renewal of an existing lease) or early termination or amendment of any existing lease where the rental income is in excess of one million Pound Sterling (GBP 1,000,000) per annum;
- appointment or removal of any valuer, solicitor or service provider of the Company or of any direct or indirect subsidiary of the Company with annual fees in excess of one hundred and seventy five thousand Pound Sterling (GBP 175,000);
- entry into any long-term or onerous contract which cannot be terminated by the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company on less than 12 months' notice or requiring the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company to pay more than fifty thousand Pound Sterling (GBP 50,000), save for any long-term or onerous contract under which any monies due by the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company can be recovered from tenants as part of the service charge relating to any property held indirectly by the Company;
- commencing or settling any litigation (other than against any asset manager or administrator in relation to any asset management agreement or any administration agreement with the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company), where the value of the claim (or related claims) is less than three hundred thousand Pound Sterling (GBP 300,000) but above fifty thousand Pound Sterling (GBP 50,000);
- approval of the business plan and asset plan of the Company or, as the case may be, of the Company's direct or indirect subsidiaries and annual updates thereto;
- any change to the business plan or asset plan of the Company or, as the case may be, any direct or indirect subsidiary of the Company and, in particular, incurring any capital expenditure not included in the approved business plan and asset plan in excess of one hundred thousand Pound Sterling (GBP 100,000) and incurring any necessary but unbudgeted expenses which cannot be borne out of the contingency budget set out in an asset plan relating to any property directly or indirectly owned by the Company prepared from time to time by any asset manager under an asset management agreement with the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company, which is limited to one (1) per cent of the rental income from any property directly or indirectly owned by the Company, or out of the Company's and its direct or indirect subsidiaries' reserves.

17.8 The following decisions with respect to the Company, or a decision which has to be referred to the Company's managers for their consideration by the Company's direct or indirect subsidiaries as to whether the board of managers will exercise a veto on such a decision made by a direct or indirect subsidiary of the Company, shall be notified to the Company's direct shareholder(s), and any direct shareholder may during a period of fourteen (14) calendar days from receipt of such notification, notify its/their veto on such decision to the board of managers of the Company, it being understood that if no direct shareholder(s) of the Company has/have notified the board of managers of the Company of its/their veto during such period, the Company's managers may implement their decision:

- incurring any financial indebtedness other than loans from shareholders of the Company or their shareholders or their affiliates;
- the disposal or any encumbrance of any property directly or indirectly owned by the Company or the acquisition of any other assets by the Company or by any direct or indirect subsidiaries of the Company;
- completion, amendment or termination of any sale and purchase agreement and any other agreement in relation to any property directly or indirectly owned by the Company (excluding the termination of any asset management agreement with the Company or any of its direct or indirect subsidiaries);
- any matter concerning the tax treatment of any property directly or indirectly owned by the Company and the tax treatment and/or tax residency of the Company or any of its direct or indirect subsidiaries;
- changing the accounting policies of the Company or of any of its direct or indirect subsidiaries;
- commencing or settling any litigation (other than against any asset manager or administrator in relation to any asset management agreement or any administration agreement with the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company) where the value of the claim (or related claims) exceeds three hundred thousand Pound Sterling (GBP 300,000).

17.9 A decision which has to be referred to the Company's managers for their consideration by the Company's direct or indirect subsidiaries to the Company's managers for their consideration as to whether the board of managers will exercise a veto on any of the following decisions made by a direct or indirect subsidiary of the Company, shall be notified to the Company's direct shareholder(s), and any direct shareholder may, during a period of fourteen (14) calendar days as of such notification, notify its veto on such decision to the board of managers, it being understood that if no direct shareholder(s) of the Company has/have notified the board of managers of its/their veto during such period, the board of managers may implement their decision:

- appointment or removal of the auditors of the relevant direct or indirect subsidiary;
- approval of the statutory accounts of the relevant direct or indirect subsidiary;

- any recapitalisation of the relevant direct or indirect subsidiary, including further equity injections or effecting any share buyback or capital reduction;
- changing the accounting reference date of the relevant direct or indirect subsidiary;
- any voluntary liquidation or winding-up of the relevant direct or indirect subsidiary; and
- any amendment to the articles of association of the relevant direct or indirect subsidiary.

17.10 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he/she shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

17.11 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The fifteen thousand (15,000) shares newly issued have been entirely subscribed by Frasia Intermediate S.a r.l., aforementioned, for an aggregate amount of sixteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 16,500), whereof an amount of one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,500) is allocated to the share premium of the Company and an amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) is allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of sixteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 16,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Ms. Sylvie Reisen, born on 1st November 1965 in Steinfort (Luxembourg), professionally residing at 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A manager of the Company;

(ii) Ms. Nadine Pereira, born on 27 September 1967 in Longwy (France), professionally residing at 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A manager of the Company; and

(iii) Mr. Francis Gabriel Smedley, born on 31 May 1975 in Buxton (United Kingdom), professionally residing at 8th Floor, 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ, as class B manager of the Company.

3. The amount of one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,500) currently in the share premium account of the Company shall be entirely allocated to the Company's legal reserve.

The legal reserve account of the Company shall thus be credited with an amount of one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,500).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Frasia Intermediate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Maître Stéphanie WEYDERT, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 mars 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Frasia Properties S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux parts sociales sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Les résolutions concernant les questions suivantes relatives à la Société ne peuvent être adoptées qu'à (i) une majorité des associés en nombre et (ii) un vote majoritaire des associés présents ou représentés:

- nomination ou révocation des commissaires aux comptes ou des réviseurs d'entreprises agréés de la Société; et
- approbation des comptes annuels de la Société.

10.4 Les résolutions concernant les questions suivantes relatives à la Société ne peuvent être adoptées qu'à (i) une majorité des associés en nombre et (ii) un vote unanime des associés présents ou représentés:

- toute recapitalisation de la Société, y compris de nouvelles injections de capitaux propres ou l'exécution de tout rachat d'actions ou une réduction de capital;
- modifier les dates de commencement et de clôture de l'exercice social de la Société; et
- toute liquidation volontaire ou dissolution de la Société.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord unanime de tous les associés de la Société.

D. Gérance

Art. 13. Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants.

13.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui doit être un gérant de catégorie A dans la mesure où une telle catégorie a été désignée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, selon le cas. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant, qui doit être un gérant de catégorie A dans

la mesure où une telle catégorie a été désignée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, selon le cas, comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante, étant entendu qu'un gérant de catégorie A peut uniquement désigner un autre gérant de catégorie A comme son mandataire, tandis qu'un gérant de catégorie B peut désigner tout autre gérant, indépendamment de sa catégorie, comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A ou si plusieurs gérants sont présents ou représentés lors d'une réunion, une majorité de gérants de catégorie A présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance siégeant valablement. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Les décisions suivantes concernant la Société ou ayant été soumises aux gérants de la Société pour leur examen par les filiales directes ou indirectes de la Société, pour savoir si un droit de veto sera exercé par le conseil de gérance sur telle décision de la filiale directe ou indirecte de la Société, doit être notifiée à l'associé/aux associés direct(s) de la Société et tout associé direct de la Société peut pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de cette notification, notifier aux gérants de la Société son/leur veto sur telle décision, étant entendu que si aucun associé direct de la Société a notifié son veto pendant cette période au conseil de gérance, les gérants de la Société peuvent mettre en oeuvre leur décision:

- nomination d'un nouveau gestionnaire d'actifs, renouvellement ou résiliation de toute convention entre la Société ou, le cas échéant, des filiales indirectes de la Société et un gestionnaire d'actifs;
- signer tout nouveau bail (y compris le renouvellement d'un bail existant) ou toute résiliation anticipée ou modification d'un bail existant produisant un revenu locatif annuel excédant un million Livres Sterling (GBP 1.000.000);
- nomination ou révocation d'un évaluateur, avocat ou prestataire de services de la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société dont les frais de service annuels excèdent cent soixante-quinze mille Livres Sterling (GBP 175.000);
- la conclusion d'un contrat de longue durée ou onéreux qui ne peut être résilié par la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société avec un préavis de moins de 12 mois, ou en application duquel, la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société serait obligée de payer plus de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000), à l'exception d'un contrat de longue durée ou onéreux en vertu duquel toute somme d'argent due par la Société ou par une des filiales directes ou indirectes de la Société peut être récupérée auprès des locataires dans le cadre du service presté en relation avec une propriété que la Société détient directement ou indirectement;
- initier ou transiger un litige (autre que contre un gestionnaire d'actifs ou gestionnaire en vertu d'un quelconque contrat de gestion d'actifs ou contrat de gestion conclu avec la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes), pour lequel le montant de la revendication (ou les revendications connexes) est en deçà de trois cents mille Livres Sterling (GBP 300.000), mais excédant cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000);
- approuver le plan d'affaires et le plan d'actifs de la Société ou, le cas échéant, des filiales directes ou indirectes de la Société et ses mises à jours annuels; et
- toute modification du plan d'affaires ou du plan d'actifs de la Société ou, le cas échéant, des filiales directes ou indirectes de la Société et, en particulier, entraînant une dépense en capital non incluse dans le plan d'affaires ou le plan d'actifs tel qu'approuvé, excédant cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) et causant des dépenses nécessaires, mais non budgétées, lesquelles ne peuvent être supportées par le budget de réserve fixé dans un plan d'actif en relation avec toute propriété détenue directement ou indirectement par la Société et préparé de temps à autre par un gestionnaire d'actifs sous un contrat de gestion d'actifs conclu avec la Société ou avec une de ses filiales directes ou indirectes, qui est limité à un (1) pour cent des revenus locatifs de toute propriété détenue directement ou indirectement par la Société, ou par les réserves de la Société et de ses filiales directes ou indirectes.

17.8 Les décisions suivantes relatives à la Société ou une décision qui a été soumise aux gérants de la Société pour leur considération par les filiales directes ou indirectes de la Société, pour savoir si un droit de veto par le conseil de gérance sera exercé sur telle décision de la filiale directe ou indirecte de la Société, doit être notifiée à l'associé/aux associés direct(s) de la Société et tout associé direct de la Société peut pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de cette notification, notifier au conseil de gérance de la Société son/leur veto sur telle décision, étant entendu

que si aucun associé direct de la Société a notifié son veto au conseil de gérance de la Société durant ce délai, les gérants de la Société peuvent mettre en oeuvre cette décision:

- contracter un endettement financier autre que des emprunts auprès des associés de la Société ou leurs associés ou leurs filiales;
- la disposition ou toute charge d'une propriété détenue directement ou indirectement par la Société ou l'acquisition de tout autre actif par la Société ou une des filiales directes ou indirectes de la Société;
- conclusion, modification ou résiliation de tout contrat de vente et de tout autre contrat en relation avec une propriété détenue directement ou indirectement par la Société (à l'exclusion de la résiliation d'un contrat de gestion d'actifs conclu avec la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes);
- toute décision en relation avec le traitement fiscal d'une propriété détenue directement ou indirectement par la Société et le traitement fiscal et/ou la résidence fiscale de la Société ou d'une des filiales directes ou indirectes de la Société;
- changer les principes comptables de la Société ou d'une des filiales directes ou indirectes de la Société;
- initier ou transiger tout litige (autre que contre un gestionnaire d'actifs ou gestionnaire en relation avec un contrat de gestion d'actifs ou un contrat de gestion conclu avec la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes) excédant trois cent mille Livres Sterling (GBP 300.000).

17.9 Une décision qui a été renvoyée aux gérants de la Société pour leur considération par les filiales directes ou indirectes de la Société, pour savoir si un droit de veto par le conseil de gérance sera exercé sur telle décision de la filiale directe ou indirecte de la Société, doit être notifiée à l'associé/aux associés direct(s) de la Société, et tout associé direct de la Société peut pendant un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de cette notification, notifier au conseil de gérance de la Société son/leur veto sur telle décision, étant entendu que si aucun associé direct de la Société a notifié son veto au conseil de gérance de la Société durant ce délai, les gérants de la Société peuvent mettre en oeuvre cette décision:

- nomination ou révocation des commissaires aux comptes ou des réviseurs d'entreprises agréés de la filiale directe ou indirecte concernée;
- approbation des comptes annuels de la filiale directe ou indirecte concernée;
- toute recapitalisation de la filiale directe ou indirecte concernée, y inclus des injections de capitaux propres ou réalisant un rachat d'actions ou une réduction de capital;
- modifier les dates de commencement et de clôture de l'exercice social de la filiale directe ou indirecte concernée;
- toute liquidation volontaire ou dissolution de la filiale directe ou indirecte concernée; et
- toute modification des statuts de la filiale directe ou indirecte concernée.

17.10 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés, selon le cas.

17.11 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Art. 19 Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20 Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales nouvellement émises ont été intégralement souscrites par Frasia Intermediate S.à r.l, susmentionnée, pour un montant total de seize mille cinq cents Livres Sterling (GBP 16.500), dont un montant de mille cinq cent Livres Sterling (GBP 1.500) est affecté à la prime d'émission de la Société et un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) est affecté au capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de seize mille cinq cent Livres Sterling (GBP 16.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Madame Sylvie Reisen, née le 1^{er} novembre 1965 à Steinfort (Luxembourg), résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

(ii) Madame Nadine Pereira, née le 27 septembre 1967 à Longwy (France), résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

(iii) Monsieur Francis Gabriel Smedley, né le 31 mai 1975 à Buxton (Royaume-Uni), résidant professionnellement au 8th Floor, 155 Bishopsgate, Londres EC2M 3XJ, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

3. Le montant de mille cinq cent Livres Sterling (GBP 1.500) actuellement dans la prime d'émission de la Société est entièrement affecté à la réserve légale de la Société.

La réserve légale de la Société est en conséquence créditée d'un montant de mille cinq cent Livres Sterling (GBP 1.500).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WEYDERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2013. Relation: EAC/2013/3284. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013034638/712.

(130042369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Quanlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 41.592.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère, Pestana Luxembourg S.A., au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013037773/12.

(130046135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Quantum Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037775/10.

(130046542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

RE Financing No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.536.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013037779/10.

(130046232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

G V V Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.832.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "G V V HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "G V V IMMO S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations notamment dans le domaine immobilier.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ième} lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "G V V HOLDING S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme "MRM CONSULTING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56911, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013035173/238.

(130042928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036463/11.

(130044529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pinnacle Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. Pinnacle Midco S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036467/11.

(130044742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036462/11.

(130044525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pestana Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 17.673.

Les comptes annuels consolidé de la maison mère, Pestana Luxembourg S.A., au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013037766/12.

(130046130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

EDB sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 150.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038064/9.

(130047153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 290.900,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.623.

EXTRAIT

Il résulte de l'absorption de la société Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l. par la société Encore Plus Properties II S.à r.l. effective au 25 octobre 2011 que l'associé de la Société est à présent Encore Plus Properties II S.à r.l. ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.140.

A Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038055/14.

(130046973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Dsquared2 TM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.667.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie à Luxembourg le 7 mars 2013, a pris acte de la démission avec effet immédiat du Commissaire aux comptes, la société CeDerLux Services S.à r.l., et a nommé à la fonction de Commissaire aux comptes la société Abax Professional Services S.A., ayant son siège social sis Place de Nancy n°7 à L-2212 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134965, à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Le mandat du nouveau Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013038036/17.

(130046596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Cipriani Hotels International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 127.424.

—
RECTIFICATIF

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 8 mars 2011 sous le No: L110038988

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038027/11.

(130047103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

BBH Luxembourg Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.956.

Le Bilan au 31 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mars 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013037994/12.

(130046869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Esterel Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 154.472.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013038059/11.

(130047193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Casolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 64.496.

Le bilan au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038022/10.

(130047191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Canetto Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.891.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038020/10.

(130046860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Calendria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.599.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALENDRIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013038019/11.

(130046755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mars 2013 que la société:
- AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social 70, Grand-Rue L-1660 Luxembourg est réélue commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013038075/12.

(130047185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Bowen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038002/10.

(130046854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Bowen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038001/10.

(130046853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Borgo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.952.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037999/10.

(130047056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Altum Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.869.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société prise en date du 22 février 2012 de nommer Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 159.962, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Franck Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

It follows from a resolution of the sole shareholder of the Company dated 22 February 2012 to appoint Mazars Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 159.962, as external auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company until the general meeting which will be held in 2013.

For your information, please note that Mr. Franck Ruimy, as manager of the Company, reside professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013037923/24.

(130047188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Hocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.793.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038132/9.

(130046804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Hocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.793.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038131/9.

(130046803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Kensington Square S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038164/9.

(130046710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Korro Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 73.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038173/9.

(130046656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

LF Hotels Acquico I (GP) SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 175.791.

EXTRAIT

Rectificatif: remplace le numéro de dépôt initial au RCS L130043813

Lors du transfert de parts en date du 27 février 2013, la société Fattal Hotels Ltd (Israel), 3 Ammunition Hill, 67023 Tel Aviv-Jaffa, Israël, a transféré toutes ses 5.000 parts sociales à la société LF Hotels Acquico III SCS, 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Par conséquent, Fattal Hotels Ltd a été rayé du registre des commanditaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour extrait conforme

Mr Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013038190/18.

(130047066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.
